

N°2020-03/21B

Objet : PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LE CENTRE TECHNIQUE SUD ROUSSILLON : DEMANDE DE SUBVENTION.

L'an deux mille vingt, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12		Pour :	9
En exercice :	12	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 04 mars 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite étudier la faisabilité de développer une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le centre technique José Arriéta, siège de la Communauté de Communes Sud Roussillon à Saint Cyprien, situé dans les Pyrénées-Orientales (66).

Ce projet étudié fera l'objet d'une opération d'autoconsommation dite « Individuelle », ainsi qu'une opération d'autoconsommation collective sur un périmètre défini.

L'installation :

- produira une part significative de l'énergie électrique consommée par les bâtiments,
- valorisera la technologie employée, sa production énergétique et son gain environnemental,
- rentabilisera son investissement via les économies engendrées par la consommation de l'électricité produite,
- contribuera au développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Coût de l'opération et plan de financement

Le coût global estimatif de l'investissement hors subvention est de 192 960 € HT soit 231 552 € TTC pour un projet de 108 kWc en autoconsommation collective.

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)	
	192 960 € HT	Financiers sollicités : La Région Occitanie	115 776 € HT (60 %)
		Autofinancement	77 184 € HT (40 %)
TOTAL	192 960 € HT	192 960 € HT	

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** le projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur le centre technique Sud Roussillon, tel que présenté ;

☞ **DECIDE** de solliciter La Région Occitanie pour l'obtention d'une aide financière, selon le plan de financement ci-présenté ;

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200311-2020-03-21B-DE
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020